SUD TERRITOIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
Reçu en préfecture le 08/07/2024
Publié le
ID : 090-249000241-20240704-2024_05_11-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-quatre, le 4 juillet à 18h05, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Martine BENJAMAA, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Daniel FRERY, Christian GAILLARD, Jean-Louis HOTTLET, Sandrine JANIAUD LARCHER, Fatima KHELIFI, André KLEIBER, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Claude MONNIER, Robert NATALE, Gilles PERRIN, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, Jean RACINE, Françoise THOMAS, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Jacques ALEXANDRE, Chantal BEQUILLARD, Thomas BIETRY, Philippe CHEVALIER, Catherine CLAYEUX, Roland DAMOTTE, Vincent FREARD, Imann EL MOUSSAFER, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Sophie MARKOVIC, Anaïs MONNIER, Emmanuelle PALMA-GERARD, Nicolas PETERLINI, Fabrice PETITJEAN, Sophie PHILIPPE, Virginie REY, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY, Jean-Michel TALON.

Avaient donné pouvoir : Thomas BIETRY à Gilles COURGEY, Catherine CLAYEUX à Gilles PERRIN, Hamid HAMLIL à Thierry MARCJAN, Emmanuelle PALMA-GERARD à Sandrine JANIAUD LARCHER, Sophie PHILIPPE à Daniel FRERY et Lionel ROY à Robert NATALE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 27 juin 2024	Le 27 juin 2024	En exercice	50
		Présents	29
		Votants	35

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Patrice DUMORTIER est désigné.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.
Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

2024-05-11 Appel à projets pour la reprise et le développement du camping de Joncherey
Rapporteur : Sandrine JANIAUD LARCHER

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
Reçu en préfecture le 08/07/2024
Publié le
ID : 090-249000241-20240704-2024_05_11-DE

Vu la délibération 2021-06-15 relative à l'acquisition du camping de Joncherey,
Vu la délibération 2023-01-11 relative à l'amélioration du bâtiment d'accueil (sollicitation DETR 2023),
Vu la délibération 2024-01-16 relative aux travaux au camping de Joncherey (sollicitation DETR 2024),
Vu la délibération 2024-02-25 relative à la signature d'un bail précaire pour l'exploitation des 4 chalets,

Dans le cadre de sa compétence tourisme, la Communauté de communes du Sud Territoire a souhaité densifier l'offre d'hébergement du territoire par l'acquisition du camping municipal de Joncherey, fermé depuis la fin de l'année 2020.

Ce camping, situé rue des Chênes, dispose notamment d'une maison d'accueil, de 4 chalets, de 99 emplacements de tentes, caravanes et camping-cars et de 2 espaces sanitaire.

Une étude réalisée par le cabinet KPMG en 2022 confirme le fort potentiel de ce camping, pour lequel des travaux d'aménagement et de réhabilitation sont néanmoins nécessaires, notamment concernant les installations communes.

Afin de maintenir une exploitation, même partielle, et dans l'attente d'un projet de reprise et d'aménagement plus global, il a été conclu en 2023, puis renouvelé en 2024 (d'avril à décembre), un bail précaire avec la SARL Coucoo Les Grands Reflets, gérante depuis 2016 du domaine de cabanes sur l'étang Verchat à Joncherey, afin d'exploiter et proposer à la location les 4 chalets du camping, comme le faisait précédemment la commune de Joncherey.
C'est ainsi qu'en 2023, la CCST a assuré une première phase de travaux consistant à rénover la maison d'accueil ainsi que des aménagements intérieurs et extérieurs pour les 4 chalets.
D'autres travaux s'avèrent nécessaires, en particulier une mise aux normes des réseaux (réseau électrique, eau potable, assainissement…) afin de pouvoir envisager d'accueillir les touristes sur la totalité du site. Cette phase de travaux a fait l'objet d'une demande de DETR en ce début d'année (estimation des couts : 150 000 €).

En parallèle, la CCST cherche un repreneur en capacité de gérer et de développer le camping en vue d'un début d'exploitation prévisionnel au 1er juin 2025 via un bail commercial.
C'est pourquoi il est proposé de lancer un appel à projets dont les conditions sont précisées dans le projet de cahier des charges ci-joint en annexe.
Cette démarche ne rentre pas dans le cadre des marchés publics et prévoit une négociation avec le potentiel repreneur qui partagerait l'investissement avec la collectivité.
Les candidatures serait ouverte jusqu'au 25 octobre 2024.

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
Reçu en préfecture le 08/07/2024
Publié le
ID : 090-249000241-20240704-2024_05_11-DE

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **De valider le principe d'un appel à projets, jugé par la Commission d'Appel d'Offres ;**
- **De valider le projet de cahier des charges en annexe ;**
- **De donner délégation au Président pour la négociation.**
- **D'autoriser le Président à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à cette opération.**

Annexe : cahier des charges de l'appel à projets « Reprise et développement du camping du Passe-Loup à Joncherey »

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur. **Et publication/notification le :** LUNDI 08 JUIL. 2024 Le Président, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD TERRITOIRE Le Président Christian RAYOT	**Le Président,** COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD TERRITOIRE Le Président Christian RAYOT

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
Reçu en préfecture le 08/07/2024
Publié le
ID : 090-249000241-20240704-2024_05_11-DE

TERRITOIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

APPEL A PROJETS

Reprise et développement du camping intercommunal du « Passe-Loup » à Joncherey

Juillet 2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD TERRITOIRE (90)
8, PLACE R. FORNI - 90100 DELLE
03 84 56 26 07

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
Reçu en préfecture le 08/07/2024
Publié le
ID : 090-249000241-20240704-2024_05_11-DE

CONTEXTE ET ENJEUX

La Communauté de communes a, dès sa création, pris les compétences lui permettant d'agir. Elle a ainsi fait du tourisme l'un des piliers de sa politique de développement, avec comme objectif de valoriser et d'exploiter les atouts locaux en vue de favoriser un tourisme dit *« rural »*, secteur qui représente aujourd'hui 30 % des séjours en particulier les courts séjours.

Le Sud Territoire bénéficie en effet de nombreux atouts : un positionnement géographique privilégié au carrefour de l'Europe, une belle accessibilité (notamment par la route et le train) et surtout un cadre bucolique et préservé avec des forêts, des étangs, des belvédères... propice aux activités de nature. Il peut également s'enorgueillir de plusieurs structures muséographiques, d'un patrimoine, en particulier industriel, riche, d'équipements d'accueil et de loisirs de qualité (notamment les itinéraires cyclables Eurovéloroute et Francovélosuisse, chemins de randonnée, centre aquatique...) et d'une belle programmation culturelle.

Compétente en matière de *« Développement économique et touristique »*, la Communauté de communes du Sud Territoire (CCST) accompagne ainsi le déploiement du parc d'hébergements touristiques, comme il en a été le cas notamment pour le domaine des Cabanes des Grands Reflets à Joncherey ou encore le Pôle touristique rural à Brebotte.

C'est dans ce cadre qu'elle a fait l'acquisition, en novembre 2022, du camping municipal du "Passe-Loup" à Joncherey, longtemps exploité en Délégation de Service Public et fermé depuis la fin de l'année 2020.
L'objectif pour la CCST est de maintenir et densifier l'offre d'hébergements touristiques.
Elle souhaite ainsi relancer et développer les activités du Camping situé à Joncherey, dans une optique d'adaptation aux besoins et de montée en gamme.

1/ Objet de la consultation

Le présent *« appel à projets »* a pour objet d'identifier et de retenir un opérateur économique (ou groupement d'opérateurs présentant un projet concerté) proposant un projet commercial de développement touristique du camping intercommunal du "Passe-Loup" à Joncherey, dans une perspective « gagnant/gagnant » pour l'opérateur et pour la CCST.

Il est attendu que la nouvelle exploitation commerciale débute à compter du 1er juin 2025.

Le contrat qui sera conclu entre la CCST et l'opérateur retenu prendra la forme d'un bail commercial (durée à définir).

Il est formellement spécifié que cette consultation ne constitue pas un marché public.

Aucune indemnité ne sera versée aux candidats non retenus ayant remis une proposition de projet.

La présente consultation est ouverte aux opérateurs qui :

- ont une expérience reconnue en matière de gestion d'équipement touristique, notamment en hôtellerie de plein air, d'activités de loisirs...
- disposent d'une capacité financière suffisante (notamment pour l'achat de matériels, mobiliers, aménagements du site).
- respectent les objectifs et les attentes du présent cahier des charges.

Le présent document constitue le cahier des charges. Il apporte les informations techniques, juridiques et administratives relatives au projet, précise les attentes de la collectivité, et indique les modalités de consultation.

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
Reçu en préfecture le 08/07/2024
Publié le
ID : 090-249000241-20240704-2024_05_11-DE

2/ Présentation du site

Le camping est situé dans la commune de Joncherey, dans le sud du Territoire de Belfort (90).

Ancien arrondissement alsacien, le Territoire de Belfort a été rattaché à la France à la suite de la guerre de 1870, se forgeant au passage une réputation de territoire résistant. Il est devenu officiellement le 90ème département français en 1922.

Le Territoire de Belfort, et le Sud Territoire en particulier, continuent ainsi d'entretenir des liens et de ressentir l'influence de leurs voisines alsaciennes notamment Mulhouse et son agglomération et, au-delà, la métropole bâloise.

Côté Franche-Comté, le Sud Territoire est situé à proximité immédiate des deux pôles urbains de Belfort et de Montbéliard avec qui il forme le Nord Franche-Comté, qui regroupe plus de 300 000 habitants, formant ainsi le premier pôle urbain entre Strasbourg et Lyon.
Le Sud Territoire bénéficie de l'offre de services, des emplois, des équipements et des infrastructures des agglomérations et métropoles voisines.

La Communauté de communes du Sud Territoire (CCST) compte 23 599 habitants (INSEE, 2021) répartis dans 27 communes qui s'étendent sur 172,30 km². Située au sud du département du Territoire de Belfort, elle représente 17 % de la population, 20 % des communes et 28 % de la superficie du département.

Le Sud Territoire se situe au carrefour d'influences diverses, dont l'origine est à la fois géographique, géologique et historique : entre Vosges, Jura et Sundgau ; entre France et Suisse et entre Alsace et Franche-Comté.

Le Sud Territoire assure ainsi, avec l'ensemble du Nord Franche-Comté, une fonction stratégique de point de passage obligé par le corridor Rhin-Rhône, axe structurant Nord-Sud de premier ordre à l'échelle européenne.

Il est également une interface prometteuse de la France avec la Suisse et plus particulièrement avec le Canton du Jura, et a le potentiel pour devenir la 3ème porte d'échanges franco-suisse après Bâle et Genève.

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
Reçu en préfecture le 08/07/2024
Publié le
ID : 090-249000241-20240704-2024_05_11-DE

Joncherey est la 4ème commune en termes de population du Sud Territoire avec 1 427 habitants (INSEE, 2021).

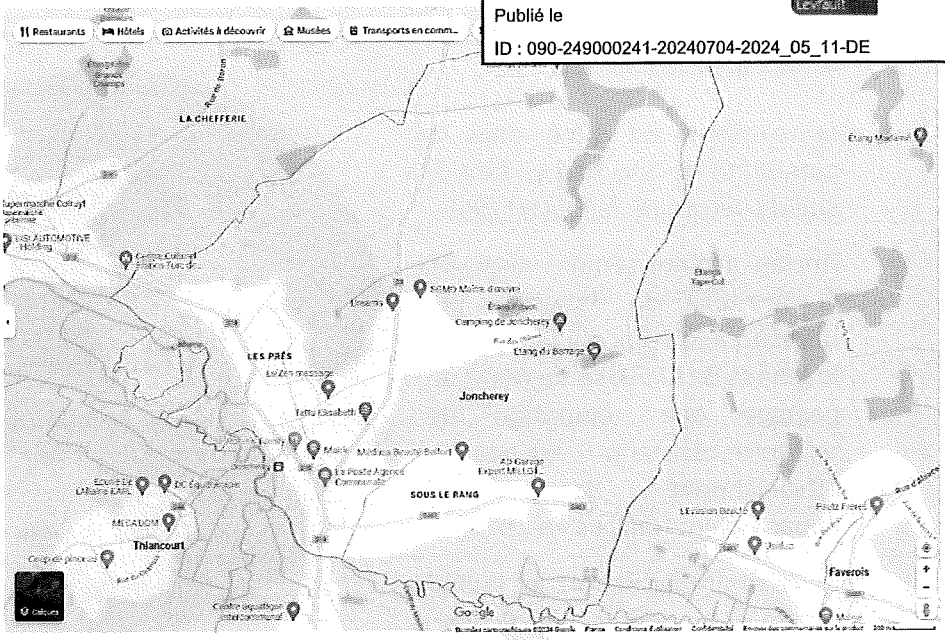

Le camping est situé à l'adresse suivante : rue des Chênes, 90100 Joncherey
Sa surface est de 2 ha 33 a et 17 ca, sur 4 sections cadastrales :

- La section B 976 (Rue des Chênes) de 1 ha 28 c 14 ca
- La section ZA 205 (Passe Loup) de 99 a 76 ca
- La section ZA 209 (Passe Loup) de 4 a 42 ca
- La section ZA 210 (Passe Loup) de 85 ca

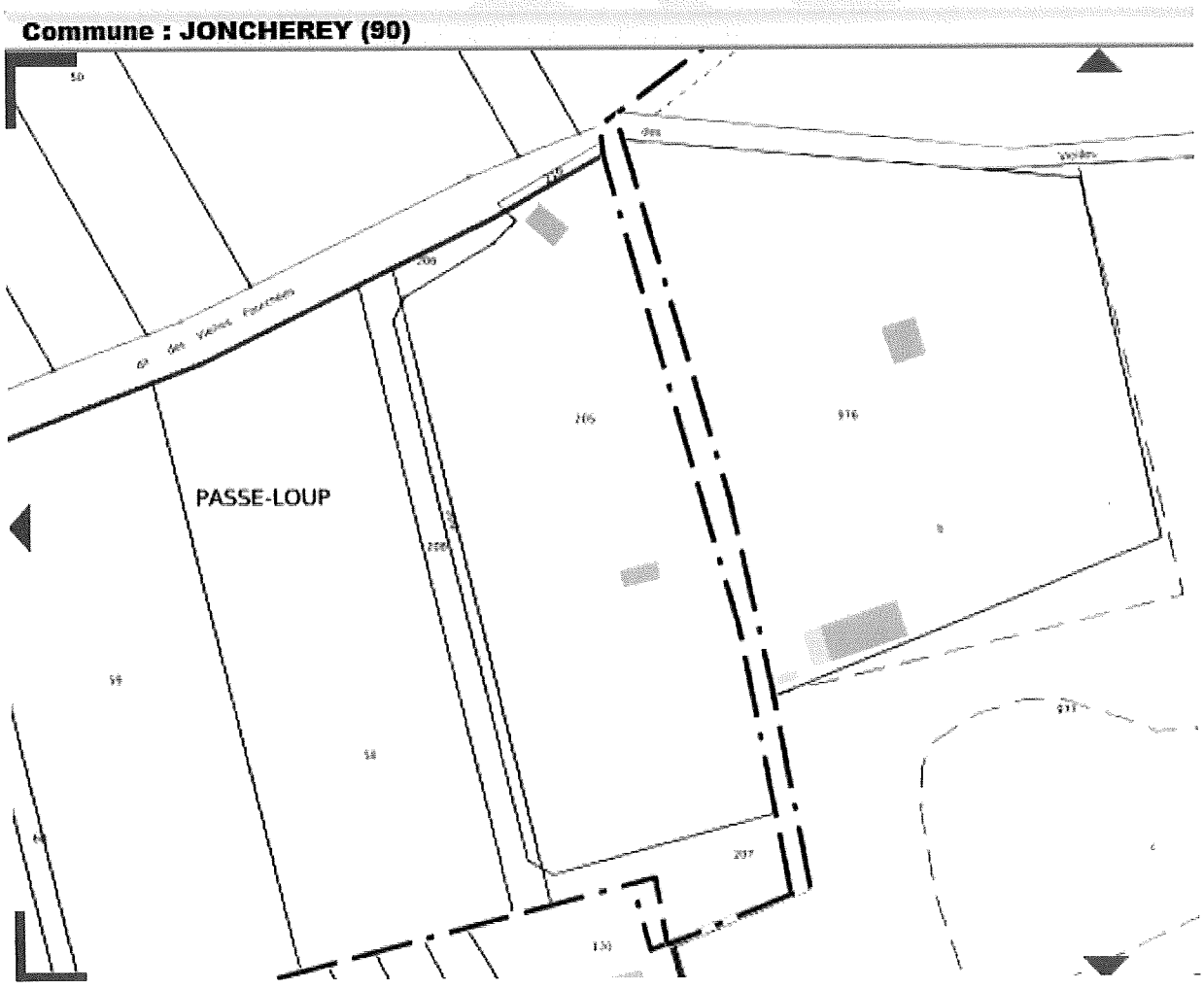

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
Reçu en préfecture le 08/07/2024
Publié le
ID : 090-249000241-20240704-2024_05_11-DE

L'accueil et la réception se situent au nord de la parcelle sur la Rue des Chênes

Concernant les équipements, le camping se compose de :

- Un espace / bâtiment d'accueil / réception en partie rénové
- 99 emplacements (numérotés de 1 à 99 sur le plan présenté ci-après), dont
  - 3 emplacements anciennement réservés aux Campeurs Indépendants
  - 13 emplacements anciennement réservés aux Campeurs d'Alsace
- 1 espace réservé aux habitations légères de loisirs comprenant 4 chalets (Violette, Perce - Neige, Primevère et Bouton d'Or)
- 1 chalet anciennement réservé aux Campeurs d'Alsace à réhabiliter ou à détruire
- 1 espace réservé aux tentes
- 1 espace jeux
- 1 espace parking et boulodrome
- 2 espaces sanitaires à réhabiliter
- 12 bornes électriques
- 5 points d'eau (fontaines)
- Des espaces verts

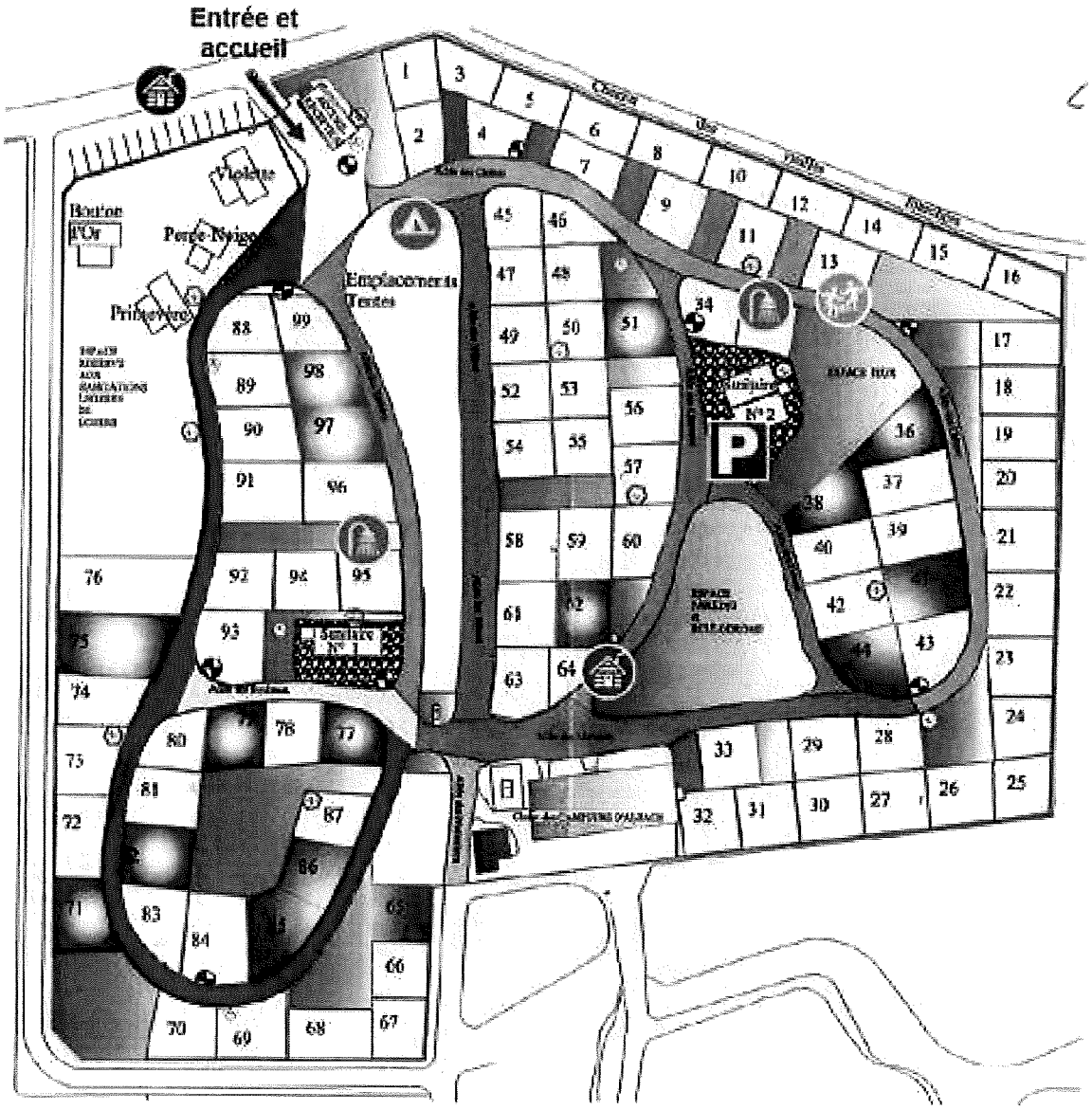

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
Reçu en préfecture le 08/07/2024
Publié le
ID : 090-249000241-20240704-2024_05_11-DE

Les atouts du site :

- Une bonne accessibilité :
  - Le site bénéficie d'une localisation à proximité de l'autoroute A36 qui relie la frontière allemande avec les axes autoroutiers français. Il profite ainsi d'une accessibilité routière aisée et adapté aux clientèles transfrontalières.
  - La gare TER de Joncherey (située à plus de 20 minutes à pied du camping) permet de rejoindre en moins de 20 min la gare TGV Belfort Montbéliard, reliant le Territoire de Belfort à Paris en 2h15, Francfort en 3h30 et Bâle (Suisse) en 45 min.
  - L'aéroport de Bâle Mulhouse représente un autre pôle d'entrée sur le territoire, à moins d'1h en voiture du camping, mais peu adapté aux segments de clientèle cible du camping.
- Un environnement de proximité naturel, calme et préservé : zone arborée, non urbanisée et éloignée des principaux centres urbains.
- Proximité du Centre Aquatique Intercommunal (3 minutes en voiture en direction de Delle).
- Dynamique touristique locale en expansion avec notamment la proximité du site de Cabanes Coucoo Grands Reflets avec lequel construire des synergies.
- Cyclotourisme en développement avec notamment la présence de l'Eurovélo6, l'une des véloroutes européennes les plus avancées, et de la Francovélosuisse, à 30 minutes à vélo.
- Offre d'hôtellerie de plein-air limitée sur la zone de chalandise primaire (Territoire de Belfort) avec 2 campings classés : opportunité de développement et de différenciation.

Environnement immédiat du site

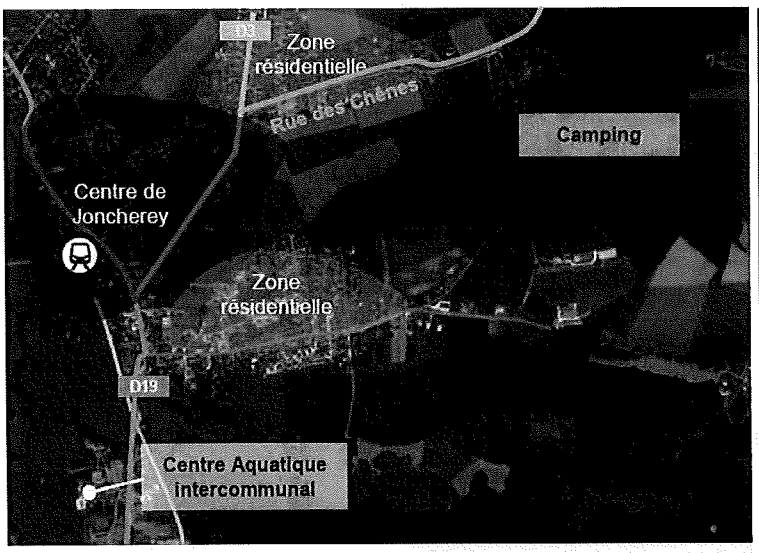

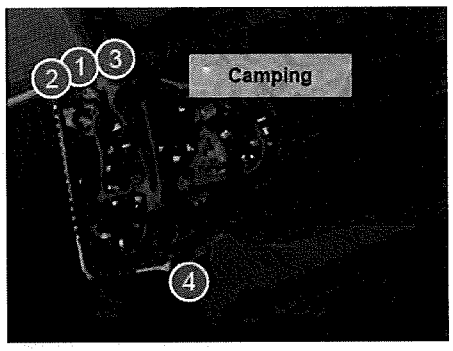

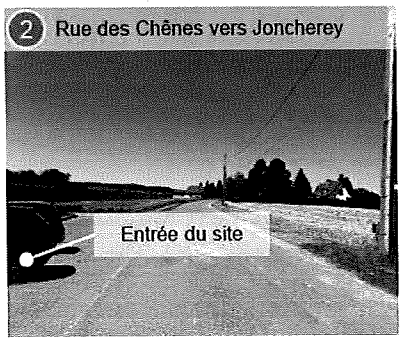

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
Reçu en préfecture le 08/07/2024
Publié le
ID : 090-249000241-20240704-2024_05_11-DE

PRINCIPALES FILIERES TOURISTIQUES LOCALES

SPORT & NATURE

- Parcs, lacs et étangs (Malsaucy , étang des Forges) constituent le territoire de proximité, concédant un environnement attrayant pour des activités de randonnées à pied ou à vélo.
- Equitation, pêche, golf, activités nautiques, accrobranche, escalade et vélo (80 000 passages au niveau de l'Auberge du Canal à Brebotte sur l'Eurovélo6) sont autant d'activités sportives qui se développent sur le territoire et qui améliorent l'attractivité touristique de la zone.
- L'Eurovélo6, l'une des véloroutes européennes les plus avancées, et la Francovélosuisse traversent le Territoire de Belfort et représentent un volume de clientèles touristiques potentielles conséquent.
  Une liaison cyclable Thiancourt-Réchésy, d'une quinzaine de kilomètres, permettra prochainement de relier les communes du Sud Territoire : Thiancourt, Joncherey, Faverois, Florimont, Courtelevant, Courcelles et Réchésy à la Francovélosuisse et à terme à l'Alsace et à la Suisse. Calendrier de l'opération (source : Département du Territoire de Belfort)
  - Tranche 1 - Traversée de la commune de Joncherey 2022 – 2024 (terminée)
  - Tranche 2 - Faverois - Florimont : 2024 - 2025 (démarrage prévu en septembre 2024)
  - Tranche 3 - Courtelevant - Réchésy : 2025
  - Tranche 4 – Thiancourt - Joncherey et Florimont - Courcelles : 2025-2026

CULTURE & PATRIMOINE

- La zone concentre des sites touristiques culturels générateurs de flux tels que la Citadelle de Belfort (+ de 200 000 visites en 2019) et le Lion de Bartholdi (+ de 60 000 visites en 2019).
- Belfort (cité du lion), Delle (ville médiévale), Beaucourt (histoire de Japy), sont autant de villes à proximité du site qui bénéficient d'un patrimoine culturel riche. Sans oublier le musée de l'Artisanat à Brebotte et le Moulin de Courtelevant.

EVENEMENTIEL

Des évènements à proximité du site génèrent chaque année des flux de clientèles de loisirs sur certains temps de l'année, saturant l'offre d'hébergement :

- Les Lumières de Noel à Montbéliard (500 000 visites en 2019);
- Les Eurockéennes de Belfort, festival de musique au début du mois de juillet (128 000 festivaliers en 2019);
- Le Festival International de Musiques Universitaires (FIMU) à la Pentecôte (120 000 festivaliers en 2019).

Plus localement, d'autres manifestations annuelles agrémentent le calendrier estival : Son et lumière à Brebotte, fête de l'âne à Suarce, festival Musiques Plein Sud dans les villages du Sud Territoire, Marchés du Terroir, Montbout'son...

VISITES ET INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Des visites du site pourront être organisées sur demande. Toute demande de précisions complémentaires ou de rendez-vous pour une visite du site est à adresser à la Communauté de communes du Sud Territoire - M. Nicolas BEY via l'adresse mail : ccst90@ccst90.fr ou le téléphone : 03 84 56 26 07 avant le 13 septembre 2024.

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
Reçu en préfecture le 08/07/2024
Publié le
ID : 090-249000241-20240704-2024_05_11-DE

3/ Objectifs / attendus

Les projets présentés doivent permettre de :

- Renforcer l'attractivité du territoire, en profitant de ses potentialités.
- Développer une activité pérenne et ouverte a minima 6 mois dans l'année du 15 avril au 15 octobre (une ouverture à l'année pourra être envisagée).
- Elargir la clientèle notamment par une diversification / montée en gamme.
- Enrichir l'offre en recherchant un équilibre entre l'existant et les créations nouvelles, avec une intégration des équipements et aménagements dans l'écosystème local.
- Proposer une offre attractive basée notamment sur une synergie / complémentarité entre toutes les prestations proposées sur le site et à l'échelle intercommunale.
- Générer des emplois directs et indirects.

Il est à noter que certains équipements pourraient nécessiter des travaux préalables de réhabilitation et de mise aux normes, qui pourront être assurés par la Communauté de communes. Tous les autres travaux d'agencement, d'embellissement ou même de construction d'équipements nouveaux nécessaires au projet proposé, ainsi que les investissements en hébergement ou équipements seront à la charge de l'opérateur retenu.
La répartition de la charge des investissements à réaliser pourra faire l'objet d'une négociation.

Il est entendu que le projet présenté pourra comporter plusieurs phases et ne pas être totalement effectif à la date de démarrage de l'exploitation.

4 / Procédure

MODALITES DE RETRAIT DES DOCUMENTS COMPOSANT L'APPEL A PROJETS
Le présent cahier des charges est téléchargeable gratuitement sur la plateforme : www.e-marchespublics.com

Les soumissionnaires devront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse mail permettant une correspondance électronique, notamment l'envoi d'éventuels compléments, précisons ou rectifications.

COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE A REMETTRE
Les dossiers de candidature comprendront :

1/ Une **note de présentation du candidat**, exposant notamment ses références et expériences touristiques, en matière d'hébergement, en matière de gestion, le futur organigramme, ainsi que la justification de ses capacités d'investissement. Le candidat devra justifier de la solidité de sa structure financière.

2/ Un **rapport de présentation du projet** exposant les motivations du candidat, le concept (possibilité de changer le nom du camping) et les grandes orientations du projet, son positionnement touristique, la stratégie commerciale, les clientèles visées... Le rapport comprendra notamment :

- Un descriptif de l'offre d'hébergement proposée, à dimensionner et à caractériser ;
- Un descriptif détaillé des services proposés à la clientèle et leur période de fonctionnement ;
- Le classement administratif envisagé et l'adhésion éventuelle à des labels ;
- Les activités de loisirs éventuellement proposées aux campeurs ;
- Les éléments programmatiques pour les constructions et implantations envisagées (esquisses, insertions paysagères, grands principes architecturaux, etc.) et l'organisation spatiale du projet (implantation des hébergements et des équipements, etc.) ;

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
Reçu en préfecture le 08/07/2024
Publié le
ID : 090-249000241-20240704-2024_05_11-DE

- Un échéancier de mise en œuvre du projet et de mise en service, intégrant les phases d'études, d'autorisations et de travaux ;
- Les moyens mis en place pour l'entretien des biens mobiliers et immobiliers ;
- Toute autre information ou orientation que le candidat estimera devoir fournir allant dans le sens de la réussite du projet.

3/ Une **note sur le montage économique et financier** comprenant notamment :

- Le budget prévisionnel d'investissement et un plan de développement sur la durée du bail commercial (à définir) ;
- Le plan de financement envisagé ;
- Le budget prévisionnel de fonctionnement et d'exploitation annuel ;
- Le besoin en investissement de la collectivité ;
- La forme juridique de la société ;
- La fréquentation annuelle attendue sur les premières années ;
- Une présentation des principes de fonctionnement et les modalités de gestion envisagées : effectifs et types d'emplois prévus, périodes et horaires d'ouverture, positionnement commercial et grands axes de communication/commercialisation, etc. ;
- Une proposition de loyer annuel HT et de durée d'engagement contractuel,
- Toute autre information concourant à la lisibilité et à l'attractivité de l'offre déposée.

CRITERES D'ANALYSE

Chaque proposition sera étudiée selon les critères suivants :

- Nature et qualité du projet présenté (aménagements, services, durée d'ouverture, classement envisagé...),
- Expérience dans le domaine d'activité proposé, en matière d'hébergement et de gestion,
- Viabilité économique et financière du projet potentiellement générateur d'emplois directs et indirects
- Capacité d'investissement,
- Capacité du projet à s'intégrer dans l'écosystème local et à privilégier le tissu économique local pour ses prestations,
- Capacité du projet à renforcer l'attractivité du territoire et moyens proposés pour y parvenir,
- Planning prévisionnel de mise en œuvre du projet
- Synergie avec les projets touristiques environnants et ceux des acteurs du territoire intercommunal
- Capacité à proposer une offre compatible avec la tranquillité et la qualité paysagère du site

SELECTION

Les projets seront étudiés et instruits par la CCST. Si besoin, la CCST se réserve le droit de solliciter les porteurs de projets afin d'obtenir des renseignements complémentaires.
Les candidats dont les offres seront jugées recevables seront auditionnés.
L'attribution se fera par la Commission d'appel d'offres, décision qui sera entérinée par l'assemblée délibérante.

CALENDRIER PREVISIONNEL

- Dépôt des dossiers de candidature : vendredi 25 octobre 2024 avant 12h (via la plateforme dématérialisée www.e-marchespublics.com
- Choix du candidat : novembre 2024
- Délibération de l'assemblée délibérante : décembre 2024
- Démarrage de l'activité : 1er juin 2025

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
Reçu en préfecture le 08/07/2024
Publié le
ID : 090-249000241-20240704-2024_05_11-DE

Annexe 1 – Bilan financier de la gestion en DSP entre 2016 et 2020

CHALETS

✓ Recettes

Location 2016 → 17 314,06 €
Location 2017 → 24 854,27 €
Location 2018 → 17 783,92 €
Location 2019 → 14 791,10 €
Location 2020 → 13 091,75 €

✓ Dépenses

Emprunt contracté en 2006 pour une durée de 17 ans et 6 mois d'un montant de 250 000 €
Reste à rembourser du 10 octobre 2021 au 10 octobre 2023 → 41 352 €.

CAMPING - DSP

✓ Recettes déclarées par le régisseur

2016 → 13 375,39 €
2017 → 12 989,60 €
2018 → 10 817,63 €

✓ Redevances DSP régisseur

2016 → 2 500 €
2017 → 2 500 €
2018 → 2 000 €

✓ Dépenses pour la collectivité

Eclairage public
Divers travaux de plomberie, entretien et maintenance des bâtiments et appareils de chauffage environ 3 000 €/an.
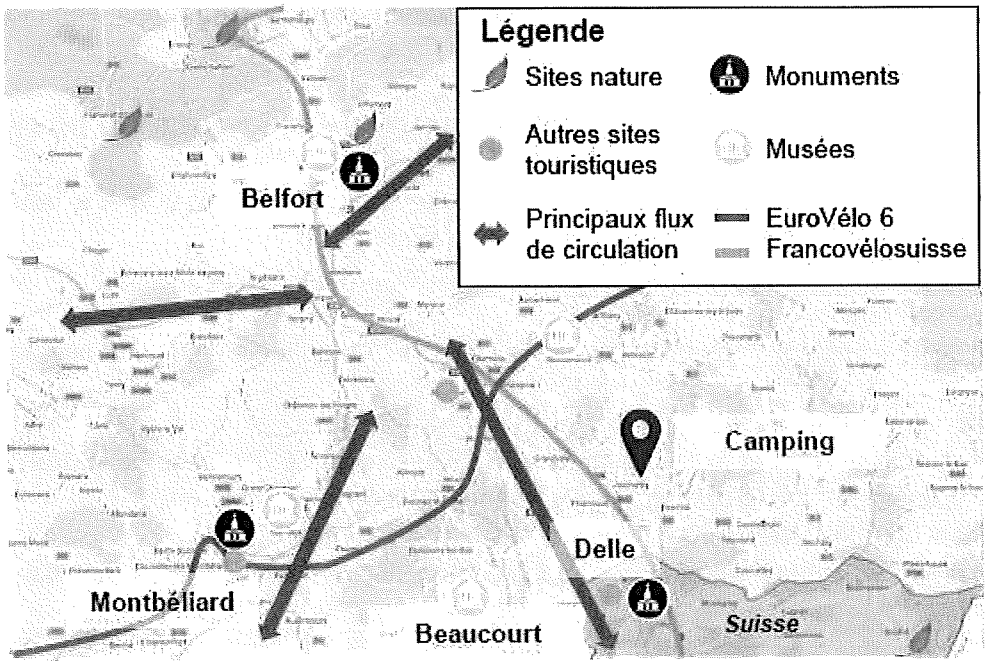
Annexe 2 – Cartographie des principales activités touristiques